



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS

VILLE DE CHESSY

Décision du maire n° 2024.023

OBJET **Marché n°2023-46 passé selon une procédure adaptée relatif aux travaux de réhabilitation d'un logement communal (Rue Paul Laguesse) - Lot n°1 : Curage, maçonnerie, carrelage faïence, conclu avec l'entreprise ABR** [Mise en ligne : 21/03/2024](#)

Le maire de la commune de Chessy,

Visas **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23 ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L.2123-1 ;

Vu la délibération n° 2020-05-04 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire dans le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le jeudi 2 novembre 2023 sur le profil acheteurs Marches-securises.fr et dans un Journal d'Annonces Légales – Le BOAMP ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de réhabilitation du logement communal situé au 5, rue Paul Laguesse ;

que la commune a lancé dans cette perspective une procédure adaptée pour la passation d'un marché relatif à la réalisation de ces travaux ;

que l'appel d'offres comprend huit lots définis en marchés séparés comme suit :

- Lot n°1 : Curage, maçonnerie, carrelage faïence ;
- Lot n°2 : Couverture ;
- Lot n°3 : Menuiseries extérieures bois ;
- Lot n°4 : Cloisons, doublages, faux-plafonds ;
- Lot n°5 : Menuiseries intérieures ;
- Lot n°6 : Revêtements de sols – peinture ;
- Lot n°7 : Electricité, chauffage ;
- Lot n°8 : Plomberie, ventilation ;

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20240321-DEC_2024_023-AI
Date de télétransmission : 21/03/2024
Date de réception préfecture : 21/03/2024

Décision du maire n° 2024.023

que s'agissant du lot n°1, douze offres ont été réceptionnées, à savoir les offres des entreprises ABR, LUCAS, SAUSSINE, CLEMY HABITAT, DOSITTI, SOMACO, RENOVISSIMO, ATHA BATIMENT, MS BAT, OZENBAT, LEGENDRE et MACONNERIE D'ART DU PATRIMOINE ;

qu'à l'issue de l'analyse des plis et des négociations, l'offre de la société ABR s'avère être l'offre économiquement la plus avantageuse ;

Décide

Article 1^{er}

Le marché à procédure adaptée n°2023-46, pour des travaux de curage, de maçonnerie et de carrelage faïence concernant la réhabilitation d'un logement communal situé au 5, rue Paul Laguesse à Chessy est conclu avec la société ABR sise 1, rue du Commerce à Colombe (92700) pour un montant forfaitaire de 24 134 € HT.

Article 2

Les dépenses en résultant sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville.

Article 3

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions du Maire de la commune et copie sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Torcy. En outre, un exemplaire sera transmis aux services de gestion comptable de Chelles.

Pour extrait conforme, fait à Chessy le 21 MARS 2024

Notifié le

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Le maire,

DO Olivier BOURJOT



Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20240321-DEC_2024_023-AI
Date de télétransmission : 21/03/2024
Date de réception préfecture : 21/03/2024